

GARANTIE LIMITÉE POUR LES TRACTEURS ET ACCESSOIRES KIOTI

En vigueur au 1^{er} août 2010

A. Conditions Générales

KIOTI Tractor offre les garanties décrites ci-dessous à l'acheteur original de tout tracteur, accessoire ou pièce KIOTI acquis chez un concessionnaire KIOTI agréé. KIOTI Tractor permet aussi le transfert de la garantie des tracteurs à toute personne à laquelle l'équipement est cédé (Tracteurs, chargeurs et pelles rétro seulement, à l'exclusion de tout autre accessoire et équipement). KIOTI réparera ou remplacera, à sa discrétion, toute pièce couverte par la présente garantie qui présentera un défaut matériel ou de fabrication au cours de la période de garantie applicable. Pour obtenir une réparation sous garantie, l'acheteur devra acheminer, à ses frais, l'équipement défectueux accompagné de la preuve d'achat vers tout concessionnaire KIOTI Tractor agréé.

B. Couverture de la garantie

1. Garantie Générale – la présente garantie générale s'applique aux produits de la marque KIOTI pendant les périodes suivantes :

La période de garantie commence à la date d'achat et est activée à la réception de l'Accord de garantie signé.

PRODUIT	TERMES DE LA GARANTIE	COUVERTURE
Tracteurs	24 mois	Pièces et main d'œuvre
Accessoires (Chargeurs frontaux & pelles rétro)	12 mois	Pièces et main d'œuvre
Pièces de rechange	3 mois ou le reste de la garantie de la pièce, la plus longue de ces périodes	Pièces uniquement
Moteurs de rechange	12 mois	Pièces et main d'œuvre

2. Garantie prolongée – Elle s'applique aux nouveaux tracteurs et entre en vigueur en même temps que la garantie générale

PRODUIT	TERMES DE LA GARANTIE	COUVERTURE
Moteur* et transmission**	48 mois	Pièces et main d'œuvre

* Le moteur inclut le bloc-cylindres, la culasse, le carter d'engrenage avant, la plaque couvre-culbuteurs et toutes les pièces qu'ils comportent. NE SONT PAS INCLUS: les éléments liés au carburant, au circuit électrique, au refroidissement, à l'admission et à l'échappement.

** Le train de transmission inclut la boîte d'embrayage, la boîte de vitesse, la boîte à vitesse du différentiel et finale, et toutes autres pièces internes contenues, ainsi que les axes de transmission et les arbres d'entraînement externes.

NE SONT PAS INCLUS: le disque d'embrayage d'entraînement ou le disque d'embrayage animé par la prise de force (mouillé ou sec).

C. Les garanties générales et prolongées ne couvrent pas :

- Les abus physique ou mauvaises utilisations du produit ou les utilisations du produit d'une manière contraire aux directives contenues dans le guide de l'utilisateur ;
- Une réparation faite ou une pièce remplacée ou modifiée par une personne autre qu'un concessionnaire KIOTI agréé ;
- Les dommages causés par l'utilisation de chargeurs frontaux, pelles rétro, accessoires et équipements ou pièces autres que KIOTI ;
- La détérioration normale de pièces telles que douilles isolantes, arêtes tranchantes, lames tranchantes, dents tranchantes, chaînes d'entraînement, courroies d'entraînement, disques d'embrayage, sièges de l'opérateur, garnitures de freins, etc. ;
- Pièces et matériels faisant partie de l'entretien normal tels que: Les filtres, lubrifiants, caloporteurs, ampoules et courroies etc. ;
- Les pneus, chambre à air et batteries. Ces derniers sont couverts par la garantie originale du fabricant ;
- Les produits usagés.
- L'ajout ou le remplacement de matériaux chimiques de contre-poids ;
- Les articles de services et leur main d'œuvre suivants : nettoyage de pièces, ajustements, diagnostiques, réglages, heures supplémentaires, ramassage, livraison et temps de trajet.

D. La garantie est immédiatement annulée pour les raisons suivantes :

- Un liquide de démarrage ou de l'éther est utilisé pour démarrer ou faire tourner le moteur ;
- Toute pièce de rechange utilisée sur le tracteur autre qu'une pièce KIOTI authentique ;
- Si une réparation est faite, ou si une pièce est remplacée ou modifiée par quelqu'un d'autre qu'un concessionnaire KIOTI agréé ;
- En cas d'abus physique ou de mauvaise utilisation du produit, ou si ce dernier est utilisé d'une manière contraire à celle décrite dans le guide de l'utilisateur ;
- En cas d'ajustement du circuit de la pompe d'injection de carburant ;
- La maintenance ou le service régulier n'est pas réalisé comme indiqué dans le guide de l'utilisateur durant la période de la garantie.

E. Les garanties sur les pièces de rechange ou les accessoires prendront fin pour les raisons suivantes :

- Les pièces de rechange ne sont pas de la marque KIOTI et ne sont pas installées par un concessionnaire KIOTI agréé ;
- L'entretien ou le service régulier n'est pas réalisé comme indiqué dans le guide de l'utilisateur durant la période de la garantie.

F. Limites de la responsabilité de KIOTI en cas d'usage personnel, familial ou domestique :

Toute garantie non citée dans ce document et tout recours pour rupture de contrat qui, sans cette provision-ci, pourrait survenir par implication ou application juridique, est par la présente exclue et abandonnée.

TOUTE GARANTIE TACITE DE COMMERCIALITÉ OU DE CONVENANCE POUR UNE UTILISATION OU UN BUT PARTICULIER EST EXPRESSÉMENT EXCLUE.

En aucun cas, KIOTI Tractor ne sera responsable envers l'acheteur ou toute autre personne pour un dommage quelconque spécial ou conséquent après la rupture du Contrat de garantie, d'inexécution du contrat ou de toute autre façon.

Les droits juridiques varient selon les états, par conséquent les limites définies ci-dessus pourraient ne pas s'appliquer à votre cas si elles sont invalidées par le droit local.

G. Limites de la responsabilité de KIOTI pour les produits utilisés dans un but locatif, commercial, industriel ou agricole :

La présente garantie contient toutes les garanties exprès ou tacite, et toutes autres obligations ou responsabilités de KIOTI Tractor. TOUTES LES GARANTIES DE COMMERCIALITÉ OU DE CONVENANCE POUR UN BUT PARTICULIER SONT EXCLUES. KIOTI Tractor ne sera pas responsable de dommages imprévus ou consécutifs, y compris, mais non limités aux pertes commerciales, inconvenance, perte de l'utilisation de l'équipement, perte de profit, et perte ou dommage aux récoltes, qui pourraient résulter de l'achat et de l'utilisation des produits KIOTI.

H. Garantie non modifiable

La présente garantie est la seule autorisée par KIOTI Tractor pour les tracteurs et accessoires. Ni les concessionnaires ou revendeurs KIOTI agréés ou ni aucun autre tiers n'a le droit de formuler des représentations au nom de KIOTI Tractor pour apporter des modifications aux termes et aux limites de la présente garantie.

I. Amélioration des produits

KIOTI se réserve le droit d'apporter des changements à ses produits à tout moment sans avertissement et sans pour autant être dans l'obligation d'apporter ses mêmes changements aux produits fabriqués avant le changement.

J. Arbitrage

En acceptant et en recevant le produit et en acceptant le présent Contrat de garantie par sa signature, l'acheteur accepte que toute dispute, revendication, controverse, cause d'action et/ou toute autre demande liée de quelque manière que ce soit au présent Contrat de garantie et/ou au produit Kioti devra être soumis à un arbitrage. Cet arbitrage sera mené d'une manière similaire aux actions, procédures et règlements prévus par l'Association Américaine d' Arbitrage (AAA). Aucun élément de cette clause et/ou du Contrat de garantie n'oblige de déposer un litige auprès de l'AAA. En acceptant ce produit et le présent Contrat de garantie, l'acheteur se soumet volontairement à la juridiction de l'arbitre choisi et aux procédures d'arbitrage.

Garantie limitée de KIOTI Tractor : Équipements

En vigueur au 1^{er} août 2010

KIOTI (Ci-après le « Fabricant ») garantit à l'acquéreur original que cet équipement est exempt de défaut matériel ou de fabrication pour des conditions d'utilisation et de service normales non commerciales pour une durée d'un (1) an. Toute utilisation commerciale*, ou par une institution gouvernementale ou municipale annulera la présente garantie.

Cette garantie est limitée au remplacement de pièces défectueuses par le Fabricant et à l'installation de pièces de rechange par le concessionnaire, et ne couvre pas les détériorations normales telles celles des lames, des courroies, des dents, etc. Le remplacement ou la réparation de pièces de l'équipement couvert par la présente garantie sera garanti pour une durée de 90 jours après la date d'achat par le client de la dite pièce, ou jusqu'à l'expiration de la nouvelle période de garantie applicable à l'équipement, la période la plus courte étant retenue. Le Fabricant se réserve le droit d'inspecter tout équipement ou pièce qui aura été déclaré comme ayant un défaut matériel ou de fabrication.

Cette garantie ne doit pas être interprétée de façon à rendre le fabricant responsable de dommages de toute nature, directs, indirects ou conditionnels à la propriété. En outre, le fabricant ne sera pas responsable des dommages résultant de toute cause hors de son contrôle raisonnable. Cette garantie ne couvre pas les pertes de récoltes agricoles, les pertes ou les coûts de main d'œuvre, de fournitures, de location de machine ou pour toute autre raison encourue.

Cette garantie ne s'appliquera à aucune pièce ou produit que le Fabricant jugera avoir été mal utilisé, endommagé accidentellement, manquant d'entretien ou de soins normaux, ou qui aura été utilisé dans un but pour lequel il n'a pas été conçu. La mauvaise utilisation comprend aussi en particulier le manque d'entretien adéquat des niveaux d'huile, des points de graissage et des axes de transmission. Les réclamations en vertu de la présente garantie devront être faites chez un concessionnaire KIOTI agréé et seront soumises dans un délai de 30 jours après la panne. Le Fabricant se réserve le droit d'apporter tout changement de matériel ou de conception du produit à n'importe quel moment et sans avertissement.

La présente garantie n'est prolongée qu'à l'acheteur original du produit. En cas de vente ou de passation de l'équipement à un tiers, la garantie ne sera en aucun cas transférée. Aucun tiers n'est bénéficiaire de la présente garantie.

***Utilisation Commerciale : utilisation par prêt, location ou embauche du matériel contre un gain pécuniaire ou dans un but lucratif.**

À GARDER DANS VOS DOSSIERS

Notez le numéro du modèle, le numéro de série et la date d'achat avec les reçus de vente originaux. Ces renseignements seront utiles pour votre concessionnaire au cas où des pièces ou un service seraient nécessaires.

NUMÉRO DE MODÈLE _____

NUMÉRO DE SÉRIE _____

DATE D'ACHAT _____

CONCESSIONNAIRE _____